

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE CLERMONT**

AVIS PUBLIC

est par la présente donnée par le soussigné,
Nicolas Savard, directeur général adjoint

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-25-2**

« Modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 »

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement VC-434-25-2 énoncé ci-dessus.

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du premier projet de règlement cité ci-dessus, par sa résolution numéro 13284-05-25 à l'assemblée ordinaire du lundi 12 mai 2025, portant le numéro VC-434-25-2, tiendra une assemblée publique de consultation le 22 mai 2025 à compter de 10 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le règlement numéro VC-434-25-2 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 13 mai 2025



Nicolas Savard
Directeur général adjoint